

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



1. Procès-verbal 9ème Assemblée Générale

Date : 16 novembre 2017

Lieu : Colonne du Petit-Plan, Charmey

Présents : Esther Lucciola, Alexandro Lucciola, Yann Brulhart, Melissa Buchs, Cleo Lucciola, Marina Lucciola, Patrick Nobre, Guillaume Barthélémy, Alain Wenckebach, Yumiko Wenckebach, Christophe Valley, Hans Herklots, Anita Schaffhauser, Josette Jones, Mireille Savary Oliverio, Sylvain Denervaud, Nicolas Reynaud, Magali Broch, Karin Nobre.

2. Message de bienvenue

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres et les remercie pour leur présence. Elle précise que la présente assemblée concerne les saisons 2015-2016 et 2016-2017.

3. Approbation du PV 2014

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2014 est approuvé à l'unanimité.



CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



4. Admissions et démissions

Admissions :

Adam	Olivier	Decombat	Alexya	Menoud	Sylvie
Aguagliaro	Chloé	Decombat	Laura	Mettraux	Xavier
Baechler	Eliott	Delaunay	Maël	Morard	Aurélie
Balayre	Cali	Delaunay	Marion	Muet	Louane
Balayre	Neela	Droux	Manuel	Musy	Mathias
Barbosa	Bruna	Dubois	Anais	Panchaud	Manon
Barthelemy	Antoine	Engler	Mégane	Pasquier	Luce
Barthelemy	Thomas	Etienne	Louise	Pasquier	Noah
Beaud	Mathis	Etienne	Syméon	Pelletier	Kevin André
Beaud	Sarah	Fontannaz	Charlie	Progin	Audrey
Beaud	Yoann	Fontannaz	Zoé	Progin	Simon
Beaud	Yolande	Gachet	Jean	Rochat	Thibaud
Bellwald	Amélie	Gachet	Lucien	Romanens	Anthony
Bellwald	Lea	Gander	Estelle	Ruffieux	Julie
Bendaikha	Ayat	Gander	Mickaël	Ruffieux	Lena
Bendaikha	Malaak	Gény	Suzanne	Savary	Elisa
Bendaikha	Razane	Ginestet	Auriane	Savary	Eva
Benitez	Francisco	Ginestet	Corentin	Savary	Marilou
Bergmann	Jade	Girard	Mathis	Schaffhauser	Noé
Bergmann	Norah	Glardon	Leandro	Scherrrer	Anita
Blanc	Celestin	Gobet	Maximilien	Schneider	Olivia
Blanc	Charline	Grandjean	Marc-Antonio	Souama	Manon
Blanc	Ferdinand	Gremaud	Lindsay	Tenera	Lénie
Bosson	Coleen	Heute	Apolline	Tercier	Emilie
Bosson	Maé	Heute	Charlotte	Tercier	Celia
Bosson	Thais	Horner	Nicolas	Tinguely	Sasha
Bovet	Manon	Husser	Ingrid	Uldry	Alexandre
Bovet	Matteo	Iancu	Maximilian	Uldry	Mélisande
Broch	Gaetan	Jost	Tamara	Soan	Fanny
Broch	Magali	Kolly	Bastien	Valley	Marion
Broggio	Gabriella	Kolly	Clara	Valley	Anouck
Broggio	Mayane	Kolly	Gabriel	Vratacic	Manon
Brulhart	Maé	Kolly	Mathieu	Vratacic	Neo
Bugnard	Audrey	Machy	Jeanne	Wenckebach	Kanoa
Bulliard	Robert	Malnoy	Léane		

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



Charrière Lana
Cruz Thomas

Démissions :

Beaud	Laura	Irrausch	Frank
Bugnon	Myriam	Kunz	Mélissa
Caille	Roxanne	Morisetti	Laure
Caille	Yvann	Morisetti	Pascale
Chehoud	Mohamed Rached	Musy	Alexandra
Clément	Bruno	Musy	Serge
Clerc	Isabelle	Nicolet	Jasmine
Clerc	Thierry	Nicolet	Régula
Cozzardo Kunz	Bettina	Ruffieux	Elise
Dominguez	Chloé	Savary	Axelle
Dominguez	Emmanuelle	Scherrer	Caroline
Eggimann	Ruedi	Seydoux	Katia
Emonet	Jade	Seydoux	Olivia
Emonet	Joëlle	Seydoux	Roger
Fabre	Blandine	Seydoux	Ursula
Fabre	Gabriel	Simon	Josiane
Fabre	Pauline	Steed	Ksenia
Fiaux	Marine	Sudan	Aydée
Frossard	Corine	Titkova	Ulyana
Frossard	Maëlle	Valley	Loïs
Gachoud	Sandra	Verdelet	Lucien
Herbez	Louane	Widmer	Noémie
Huwiler	Paul	Zara	Kelly
Huwiler	Philippe	Zara	Ruth

La liste des admissions et démissions est lue à l'assemblée.

Christophe Valley demande pourquoi ses filles figurent parmi les admissions, puisqu'elles s'entraînent au club depuis plusieurs années. La Présidente précise que les admissions et démissions se rapportent aux années 2015 et 2016. Par ailleurs, les membres de la section « Mini » figurent tous dans la liste des admissions, puisqu'ils sont dorénavant considérés comme des membres actifs du club.

Aucune autre remarque n'est formulée.

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



5. Rapport de la Présidente

a) Vie du Club

La présidente présente un survol de l'état des membres, soit environ 30 adultes, 60 juniors et 60 minis. Elle précise que ces chiffres évoluent constamment puisque des admissions surviennent tout au long de l'année. Elle précise également que presque toutes les communes de la Gruyère sont représentées par les membres du club. M. Wenckebach demande les raisons qui poussent des personnes de toute la Gruyère à venir au Charmey Natation. La Présidente répond que, selon les échos qu'elle reçoit, une des raisons est liée au fait que le club permet aux adultes populaires d'avoir des horaires d'entraînement sans avoir un niveau de nageur de compétition. De plus, le Charmey Natation est un club populaire, où les enfants peuvent venir s'entraîner une fois ou plus par semaine et où aucun enfant n'est forcé à participer à des concours, ce qui n'est pas le cas dans les autres clubs de la région.

Elle présente ensuite le nombre d'entraînements et les entraîneurs de chaque section.

Elle conclut cet aperçu de la vie du club par l'annonce de l'arrivée imminente et tant attendue des nouveaux habits du club. Elle précise qu'un petit stock a été prévu, qui permettra aux membres qui n'avaient pas commandé d'habits de pouvoir tout de même en acheter.

b) Affiliations et représentations

La Présidente fait ensuite un état des lieux des affiliations du club, à savoir : Swiss Swimming (Fédération Suisse de Nation), Association des clubs de la Région Suisse Romande, Fédération Fribourgeoise de Natation (FFN), Association Fribourgeoise des Sports (AFS), Intersociété de Charmey.

En terme de représentations, des membres du comité du Charmey Natation assument plusieurs fonctions au sein du comité de la Fédération Fribourgeoise de Natation, à savoir les postes de Présidente et Responsable Communication (Esther Lucciola) et les postes de Trésorier et Webmaster (Alexandro Lucciola).

Elle précise que ces postes engendrent une charge plus importante de travail, mais ont l'avantage de donner une vision globale de la natation fribourgeoise, ainsi que d'établir des contacts privilégiés avec les instances faîtières du sport cantonal.

c) Structure du Comité

La Présidente expose la structure du comité :

- ❖ Présidence = Esther Lucciola
- ❖ Secrétariat = Yann Brulhart
- ❖ Finances = Alexandro Lucciola
- ❖ Formation / Coach J+S = Esther Lucciola
- ❖ Chef Technique = Alexandro Lucciola
 - Section Natation
 - Responsable de la Commission Technique = Cleo Lucciola

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



- Elites et Masters = Patrick Nobre
- Populaires = Cleo Lucciola et Patrick Nobre
- Minis = Cleo Lucciola et Melissa Buchs
- Manifestations = Cleo Lucciola et Patrick Nobre
- Section Plongée = Alexandro Lucciola
- Section Voile
 - Activités = Cleo Lucciola
 - Technique = Guillaume Barthélémy
- ❖ Communication = Esther Lucciola
 - Webmaster = Alexandro Lucciola
- ❖ Membre = Marie-Madeleine Charrière

d) Situation avec la Commune de Val-de-Charmey

La Présidente explique à l'assemblée que les relations avec la Commune de Val-de-Charmey sont actuellement tendues, en raison de la résiliation unilatérale par le Conseil communal de la Convention et des conditions qui régissaient l'utilisation de la piscine par le club, qui avaient été établies par le Conseil communal en poste en 2007. Elle souligne que le comité du Charmey Natation a toujours cherché à établir un dialogue, mais que celui-ci a été refusé par le Conseil communal. Pour illustrer cette situation, elle présente un résumé des différents échanges et réunions entre le Comité et le Conseil communal depuis la résiliation de la convention jusqu'à présent. Elle souligne également la façon peu respectueuse avec laquelle le comité a été traité par le Conseil communal, que ce soit lors des réunions à la Commune, ou dans les courriers reçus, en particulier le dernier courriel de M. Rime refusant la proposition de M. Valley de réaliser une médiation. Plusieurs membres du comité, présents lors des réunions en question, confirment ce fait.

Elle met ensuite en évidence l'animosité du Responsable du CSL à l'égard des membres du club. En effet, celui-ci a, par exemple, refusé de laisser entrer des enfants lorsqu'ils avaient oublié leur abonnement, quand bien même il possède une liste informatisée de tous les membres du club. Plusieurs parents se sont d'ailleurs plaints du fait que leurs enfants craignaient le Responsable du CSL. Au début de la saison, il a également refusé de laisser les parents des nageurs « Minis » venir les chercher au bord du bassin, à moins qu'ils ne paient l'entrée à la piscine et se changent, alors que certains enfants sont bien trop jeunes pour se rendre seuls dans les vestiaires. Après des négociations, il a finalement accepté que les parents viennent en bas de l'escalier qui mène aux vestiaires. Plus récemment, il a refusé de laisser le club utiliser la buvette lors de son prochain meeting, le 25 novembre 2017, prétextant que ceci était prévu dans les nouvelles conditions, même si ces conditions étaient censées entrer en vigueur seulement le 1^{er} janvier 2018.

La Présidente annonce néanmoins que ses tentatives de médiation avec l'aide de la Présidence de l'Association Fribourgeoise des Sports ont au moins permis de garantir la pérennité de l'organisation du Championnat Populaire Fribourgeois et du meeting qualificatif de la Coupe fribourgeoise populaire.

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



e) Formation

La présidente expose les différentes formations des entraîneurs du club :

- Brevet SSS
 - 13 Plus Pool
 - 3 Basis Pool
 - 9 Pro Pool (05/2018)
- J+S (Jeunesse et sport)
 - 8 moniteurs J+S Sport des Jeunes
 - 3 moniteurs J+S Sport des Enfants
 - 2 moniteurs Physis (condition physique)
 - 1 moniteur Open Water (eau libre)
 - 2 coach J+S
- Plongée
 - 1 dive master
 - 1 instructeur (en cours)
- Voile
 - 1 titulaire du permis Lac + du permis Mer
 - 2 permis Lac (en cours)

f) Activités

La Présidente présente ensuite un résumé des différentes activités des saisons précédentes. Elle précise que le rapport du Chef technique donnera plus de détails.

- Natation
 - Meetings
 - Participation à 14 meetings
 - Organisation de 5 meetings
 - Organisation des Joutes aquatiques & concours internes Juniors 1-2
 - Entrainements vidéo
 - Camps
 - 2 camps juniors 4 & Elite (natation en mer et voile)
 - 1 camp juniors 1-2-3 (natation en lac et voile)
 - Groupes Minis
 - 1 entraînement bassin / semaine
 - 25 enfants ont rejoint le groupe Juniors entre 2015 et 2017
- Voile
 - 4 journées d'initiation à la voile
 - 1 camp juniors 1-2-3
 - 18 régates du Club de Voile de la Gruyère

g) Manifestations

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



La Présidente présente également les différentes manifestations auxquelles a participé le Charmey Natation :

- Désalpe (2015-2016-2017)
 - 20-25 bénévoles par année
 - Bar de l'Office (2015-2016)
 - Bar du Récard (2017)
- 10 ans du club (mars 2017)
 - Apéritif
 - Invités : représentants de la Commune, FFN, Clubs de natation fribourgeois, Sponsors
 - Activités : présentation d'un film sur les 10 ans du Charmey Natation et d'un film sur le camp d'été 2016
 - Souper offert aux membres (70 membres)
 - Tombola (11 sponsors)
 - Quiz musical

A cette occasion, la Présidente remercie Patrick Nobre et Cleo Lucciola pour la préparation de cet évènement. Elle conclut sa présentation en remerciant tous les parents et les membres qui aident lors des concours et des manifestations du club.

6. Rapport du chef technique

a) Natation

Le Chef technique présente les différents groupes de natation, leurs entraîneurs, leurs meetings et les médailles que les nageurs ont remportées :

- Elite (saison 2016-2017)
 - Entraineur responsable : Alexandre Tinguely (dès 2017-18 : Patrick Nobre)
 - Nombre d'entraînements hebdomadaires : 4
 - Nombre de nageurs : 11
 - Meetings licenciés : 10
 - Qualifications : Championnats romands Espoirs (junior) / Championnats suisses Masters
 - Médailles : 14
- Juniors (catégorie populaire)
 - Entraineurs responsables : Cleo Lucciola et Patrick Nobre
 - Nombre d'entraînements hebdomadaires : 1-4
 - Nombre de nageurs : 49
 - Meetings : 5
 - Médailles 174 (3 coupes fribourgeoises / 85 or / 51 argent / 35 Bronze)
- Minis
 - Entraineurs responsables : Cleo Lucciola et Melissa Buchs

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



- Nombre d'entrainements hebdomadaires : 1 (selon niveaux 1 à 7 du programme de formation de Swiss Swimming)
- Nombre de nageurs : 60
- Passage en section juniors (niveau 7) : 25
- Adultes
 - Nombre d'entrainements hebdomadaires : 1-6 (dont 2 à 5h30)
 - Nombre de nageurs : 30

Le Chef technique présente alors un tableau récapitulatif des meetings qui comprend le nombre de nageurs, le nombre de médailles et le nombre de résultats dans le top 10. Il souligne les excellentes performances des équipes Juniors Elites et Populaires.

b) Camps d'entraînement

Les différents camps sont ensuite brièvement résumés :

- Camp d'été 2015 (juniors 4)
 - Destination : Corse
 - Participants : 12 Juniors, 2 moniteurs, 1 skipper
 - Activités : natation, condition physique, beach volley, voile
- Camp d'été 2016 (Juniors 4 & Elite)
 - Destination : Corse
 - Participants : 12 juniors, 2 moniteurs, 1 skipper
 - Activités : natation, condition physique, beach volley, voile
- Camp d'entraînement (Juniors 1-2-3)
 - Destination : Gummefens, Lac de la Gruyère
 - Participants : 16 juniors, 4 moniteurs
 - Activités : natation, condition physique, jeux, techniques de voile

c) Programme 2017-2018

Le Chef technique présente ensuite le programme 2017-2018 :

- Meeting de Charmey : 25 novembre 2017 (qualificatif pour la Coupe fribourgeoise populaire)
- Swimathlon : 27 janvier 2018 (participation de tous les Juniors obligatoire)
 - A ce sujet, Cleo Lucciola explique qu'il ne s'agit pas d'un concours, mais d'une opération de collecte de fonds. Elle précise que l'argent récolté par les enfants lors du Swimathlon permet de financer les inscriptions aux concours de tous les enfants et d'acheter le matériel, en plus de contribuer aux frais des camps. Elle précise que le Charmey Natation est le seul club du canton qui ne fait pas payer aux parents les inscriptions aux concours des enfants et le matériel technique. C'est pour cette raison que le comité demande à tous les juniors d'y participer et non seulement aux enfants qui participent à un camp.
- Championnat fribourgeois populaire : 24 mars 2018

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



- Meeting de Marly : 21.04.2018 (qualificatif pour la Coupe fribourgeoise populaire)
- Finale de la Coupe fribourgeoise populaire : 12 mai 2018
- Meeting interne + joutes aquatiques : 23 juin 2018
 - A ce sujet, le Chef technique précise aux membres qu'il s'agira de la dernière édition des joutes aquatiques, puisque les nouvelles conditions imposées par la Commune de Charmey ont supprimé les deux samedi matins réservés pour les activités internes (entraînement vidéo et joutes aquatiques). Il encourage les membres à venir nombreux participer à ce moment amical.

7. Rapport du responsable de la section voile

La responsable des activités de la section voile présente les activités réalisées, ainsi que les activités futures.

Parmi les activités réalisées, elle mentionne en particulier les journées d'initiation à la voile. Celles-ci se sont déroulées, comme annoncé, deux samedi après-midi par saison. Une dizaine d'enfants y ont pris part.

Une équipe du club a participé aux régates organisées par le Club de Voile de la Gruyère (18 régates sur les deux saisons). Elle s'est classée en cinquième position de la catégorie des monocoques.

En mai 2017, le camp de voile de Gumeufens a eu lieu pour la première fois. Il a connu un vif succès. 16 enfants de 8 à 12 ans y ont pris part, encadrés par 4 moniteurs permanents et 4 autres moniteurs en renfort pendant les entraînements de natation. Bien que l'état du lac n'ait pas permis de naviguer à la voile, les enfants ont néanmoins pu suivre des cours théoriques de navigation à la voile et s'entraîner au kayak.

La responsable des activités de la section voile présente ensuite les activités de la saison en cours, à savoir les journées d'initiation et le camp de voile de Gumeufens (18 au 21 mai 2018). Elle précise que les inscriptions au camp sont déjà ouvertes et qu'il ne reste plus que 7 places disponibles.

Elle expose ensuite un projet de dynamisation de la section voile. L'objectif est de faire un groupe WhatsApp pour pouvoir avertir les personnes intéressées, quand des responsables de la section sont disponibles pour aller naviguer, afin de donner aussi la possibilité aux adultes de naviguer. Par ailleurs, les régates seront annoncées en avance pour permettre aux enfants qui le souhaitent d'y participer. \$



8. Présentation des comptes

Le Caissier présente les comptes des années 2015 et 2016. L'exercice 2015 dégage une perte de CHF 3300.52 et présente une fortune de CHF 30'727.84. L'année 2016 dégage un bénéfice de CHF 9656.67 et présente une fortune de CHF 40'384.51. Le caissier explique que la perte qui figure au compte de pertes et profits de l'année 2015 est due à l'achat par le club du voilier. En ce qui concerne l'année 2016, il précise que le bénéfice ne tient pas compte de la contribution annuelle du club à la Commune pour les abonnements annuels des membres, soit environ CHF 5'500.-. Ce montant doit donc être compris en réduction du bénéfice qui figure au compte de pertes et profits.

Christophe Valley demande si le caissier dispose d'un bilan détaillé précisant les actifs et passifs du club. Le caissier répond qu'un bilan simplifié figure sur le document présenté à l'assemblée. Il précise que les comptes sont réalisés avec un logiciel comptable qui adopte un système agréé pour les associations sans but lucratif. En effet, une association sans but lucratif a légalement le droit de présenter une comptabilité simplifiée, puisqu'elle ne distribue pas de bénéfices. Christophe Valley suggère néanmoins que le bateau du club figure comme actif dans le bilan de la société. Il propose au caissier son aide pour mettre en place une structure comptable qui permette de présenter la comptabilité d'une manière plus simple pour la compréhension de l'assemblée, en incluant les actifs du club (matériel d'une durée supérieure à une année). Le caissier remercie Monsieur Valley pour sa proposition d'aide. Il le contactera pour qu'ils puissent analyser ensemble les modifications qui pourraient être apportées à la structure comptable actuellement utilisée, afin de pouvoir faire figurer les actifs au bilan, lors de la présentation des comptes de la prochaine assemblée générale. Le caissier demande ensuite à l'assemblée s'il y a d'autres questions ou remarques sur les comptes, mais personne ne souhaite poser d'autres questions ou formuler d'autres remarques.

Rapport des vérificateurs des comptes

Mme Mireille Savary Oliverio, vérificatrice des comptes suppléante, a réalisé la vérification à la place de Barbara Hoyler, qui a démissionné la saison dernière. Elle lit le rapport de vérificatrice des comptes, qui constate que les comptes sont parfaitement tenus et que les écritures correspondent parfaitement à l'extrait bancaire, ainsi qu'aux pièces comptables. Elle remercie le Caissier pour son excellent travail et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au Caissier, au Comité et à la vérificatrice. L'assemblée approuve les comptes 2015 et 2016 à l'unanimité.

9. Election du comité et des vérificateurs des comptes

Le comité demande à l'assemblée si une personne est intéressée à reprendre le poste de caissier. En effet, Alessandro Lucciola assume ce poste *ad interim* depuis plusieurs années, en plus de son rôle de chef technique, car aucun membre ne s'est candidaté pour reprendre ce poste. Aucun membre présent ne souhaite assumer ce

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



poste, ni intégrer le comité. Le comité demande donc à l'assemblée de le réélire pour un mandat supplémentaire de 2 ans.

L'assemblée approuve à l'unanimité, moins une abstention, la reconduction du comité selon la structure présentée dans le rapport du président.

Christophe Valley estime que le nombre de membres et la diversité des activités proposées par le club entraînent une surcharge de travail pour les membres du comité. Il propose donc de créer un groupe de travail constitué de quelques membres et du comité, afin de déterminer quelles tâches pourraient être déléguées à des membres du club (gestion des bénévoles, inscriptions aux concours, gestion informatique pendant les concours, recherche de sponsors, etc.). Magali Broch soutient cette proposition. Le Caissier précise que les tâches liées à la gestion financière ne peuvent être confiées à une personne externe au comité. La présidente remercie M. Valley pour sa proposition et approuve la création du groupe de travail qui compte les personnes suivantes : Christophe Valley, Alain Wenckebach, Josette Jones, Hans Herklots, Guillaume Barthélémy et les membres du comité. L'assemblée approuve à l'unanimité la création du groupe de travail.

La Présidente demande à l'assemblée qui serait d'accord d'assumer le poste de vérificateur des comptes suppléant. La seule personne qui accepte d'être candidat est Guillaume Barthélémy.

L'assemblée élit donc à l'unanimité Mireille Savary Oliverio comme vérificatrice des comptes et Guillaume Barthélémy comme suppléant.

10. Situation avec la commune

La Présidente présente les nouvelles conditions transmises le 4 octobre 2017 par le Conseil Communal de Val-de-Charmey. Elle mentionne les problèmes liés à l'application de ces nouvelles conditions pour le club :

- **Attribution des horaires et lignes d'eau**

Les nouvelles conditions prévoient une évaluation annuelle de la mise à disposition des horaires et lignes d'eau au club de natation en fonction des statistiques de fréquentation par catégorie et par clubs / associations de baigneurs. Elles prévoient qu'aucun entraînement ne pourra avoir lieu durant les vacances scolaires.

Le principal problème de cette nouvelle condition pour le club concerne, en particulier, les horaires simultanés avec l'école privée « Le lagon bleu », à savoir lundi 17h00 à 21h00, vendredi 16h00 à 18h00 et samedi 11h30 à 13h00, car une ouverture de la piscine au public impliquerait le déplacement de l'une des deux institutions. Or le club entraîne environ 8 enfants par ligne par heure, alors que l'école privée, qui vise avant tout la rentabilité, concentre au moins 20 enfants dans chaque ligne par heure.

La présidente souligne que l'argument principal du club pour demander le maintien des horaires et lignes d'eau actuel relève d'un cadre légal. En effet, les articles 10 et 11 du règlement sur le sport (RSport) adopté par le Conseil d'Etat en 2011, qui définit le soutien communal aux organisations sportives dans

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



leurs activités à but non lucratif ouverte à l’ensemble de la population, établit la mise à disposition à ces organisations, par les Communes, de leurs infrastructures sportives, sous réserve des besoins scolaires, y compris durant les weekends et les vacances scolaires.

La présidente présente à l’assemblée les demandes d’adaptation qui seront formulées par le comité au Conseil communal de Val-de-Charmey, à savoir :

- Horaires et lignes d’eau à disposition du club garantis sur la base du planning 2016-2017, à moins d’une diminution de 30% ou plus du nombre de membres. Si une diminution du nombre de membres devait signifier une diminution des horaires, ceux-ci concerneraient la section en question (Adultes – Juniors – Minis).
- En cas de faible affluence des membres lors d’un entraînement, le club met une des lignes d’eau qui lui sont réservées à la disposition du public, pour garantir l’équilibre entre les catégories de nageurs.
- Seules les réservations concernant les entraînements qui ont lieu le soir (dès 18h00) sont valables pendant les vacances scolaires.

• Réservation de la Salle de fitness

Les nouvelles conditions établissent les horaires de réservation de la salle de fitness du mardi au vendredi de 6h00 à 8h00 et le samedi de 12h00 à 13h00.

Le problème est que la réservation du samedi coïncide avec le seul horaire d’entraînement en piscine dont le club dispose le samedi, puisque les quatre lignes d’eau sont occupées par l’école privée « Le Lagon bleu » de 8h30 à 11h30. De plus, le fitness est toujours vide, donc cela ne devrait pas poser de problème.

La demande d’adaptation demandée au Conseil communal est la suivante :

- Maintien de l’horaire actuellement à disposition du club le samedi entre 10h00 et 11h00, avec toutefois une utilisation par le club non exclusive (ouverture au public) et une priorité accordée aux usagers publics sur les installations du fitness.

• Coûts des abonnements piscine

Les nouvelles conditions prévoient deux types d’abonnement pour les membres du club de natation. Un abonnement a) valable du 1er septembre au 30 juin qui donne accès à la piscine aux heures réservées par le club avec un battement de 15 minutes avant et après la période prévue. Le prix de cet abonnement est de CHF 50.- par adulte et CHF 25.- par enfant. Un abonnement b) qui donne accès à la piscine en dehors des heures prévues par le planning annuel du club (2^e abonnement). Le prix de ce 2^{ème} abonnement est de CHF 190.- par adulte et de CHF 155.- par enfant. La définition du terme « enfant » se comprend comme « moins de 16 ans révolus ».

Les problèmes d’application de cette condition sont les suivants :

- Elle diminue l’accès des enfants et des jeunes à la piscine, au lieu de favoriser la pratique du sport, ce qui les protège contre les différentes formes d’addiction de plus en plus fréquemment

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



constatées chez les enfants et les adolescents (smartphone, jeux en ligne, consommations diverses).

- Elle représente un coût conséquent pour les familles dont plusieurs enfants sont membres du club.
- Elle ne respecte pas la définition des juniors du système Jeunesse + Sports, soit 20 ans révolus.

Les demandes d'adaptation du comité au Conseil communal sont les suivantes :

- Une réduction du coût des abonnements b) enfants à CHF 100.- au lieu de CHF 155.-.
- La définition du terme « enfant » selon le système Jeunesse + Sports, soit « moins de 20 ans révolus ».

• Cours de natation payants

Les nouvelles conditions de la Commune assimilent la section « Mini » à une école de natation.

Or, la section « Mini » fonctionne selon le même principe que la section « Junior », soit des entraînements hebdomadaires et une cotisation annuelle.

- La demande d'adaptation du comité au Conseil communal consiste à établir clairement que le club de natation ne propose pas de cours de natation payants.

• Société Suisse de Sauvetage

Les nouvelles conditions établissent que le cours « Formation d'experts de sauvetage » d'une durée de 1.5 jours utilisant la totalité de la surface de la piscine n'est autorisé que tous les 3 ans.

- Le problème est que la formation des experts de sauvetage du canton est essentielle pour garantir la formation et le recyclage des moniteurs et des surveillants de bassin du canton. Or, elle se réalise durant 6 weekends dans différentes piscines de Suisse romande. L'intégration de la piscine de Charmey dans ce tournus est essentielle au maintien de cette formation dans le canton.
- La demande d'adaptation du club :
- Le cours « Formation d'experts de sauvetage » d'une durée de 2 demi-jours (soit 1 jour), utilisant la moitié de la surface de la piscine (2 lignes d'eau), est autorisé une fois par année.

La présidente souligne que le nombre de lignes/heure figurant dans les nouvelles conditions de la Commune, soit 60 lignes/heure tous les trois ans, est équivalent à la demande d'adaptation du club, soit 20 lignes/heure par année. L'avantage de cette demande d'adaptation pour la Commune est qu'elle lui permet d'ouvrir la piscine au public pendant la formation.

La présidente rappelle les arguments du club pour demander une adaptation des nouvelles conditions au Conseil Communal.

Premièrement, le club s'appuie sur le cadre légal représenté par le Règlement sur le Sport (RSport adopté par le Conseil d'Etat de Fribourg en 2011).

Deuxièmement, parmi les buts de la régionalisation des infrastructures sportives dans le cadre de l'AISG, figure la mise à disposition de ces infrastructures aux citoyens de la Gruyère (article 5).

Troisièmement, les impôts des citoyens des communes de l'AISG contribuent à financer le déficit du Centre de Sport et Loisir.

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



Quatrièmement, la Commune de Val-de-Charmey subventionne indirectement l'école privée « Le Lagon bleu » (entreprise inscrite au Registre du Commerce dont le bénéfice net peut être estimé à approximativement CHF 200'000.- par année), puisqu'elle renonce à lui facturer la location des lignes d'eau au tarif en vigueur dans le canton pour les entreprises privées, soit CHF 50.- par ligne et par heure.

La présidente mentionne la proposition de Christophe Valley du mois d'octobre 2017 d'organiser une rencontre de médiation entre le Conseil Communal et les membres du club de natation. Cette proposition avait reçu un accord de principe du Conseil Communal, ainsi que l'accord du comité du club. 25 parents et membres du club s'étaient engagés à y participer. Malheureusement, suite à la confirmation de cette réunion transmise sous forme d'une invitation, envoyée par M. Valley au Conseil Communal, le Conseil communal a refusé d'entrer en matière sur une quelconque médiation, ainsi que sur toute demande de modification formulée par le club. Le Conseil communal semble ainsi refuser tout dialogue avec le club et réduit la réunion prévue à une séance d'information par le Conseil communal aux parents et membres du club. La Présidente souligne le ton hostile du dernier courriel du Conseil communal, ainsi que sa remise en cause de l'attitude et des méthodes du comité.

Elle informe l'assemblée que, face à ce revirement de situation, les membres du club ont 2 options à choix, à savoir : la participation à la réunion sans pouvoir faire part des demandes d'adaptation des nouvelles conditions, ou l'annulation de la rencontre puisque le Conseil communal ne manifeste pas d'ouverture au dialogue.

Elle informe les membres que le Comité suggère de participer à la réunion d'information proposée par le Conseil communal, afin de réaffirmer l'ouverture au dialogue des membres du club et de chercher la possibilité de transmettre au Conseil communal les demandes du club concernant des adaptations des nouvelles conditions d'utilisation de la piscine. Si cela n'est pas possible, les membres pourront alors demander officiellement au Conseil communal, lors de cette réunion, de prendre en compte les demandes du club d'adapter les nouvelles conditions et d'organiser pour ce faire une réunion avec une délégation de membres et du comité.

Si le conseil communal confirme sa position consistant à refuser tout dialogue et toute demande d'adaptation des nouvelles conditions par le club, le comité propose à l'assemblée les actions suivantes (à réaliser par étapes en fonction des réponses du Conseil communal) :

- 1) Courrier du comité au Conseil communal en formalisant les demandes d'adaptation des nouvelles conditions.
- 2) Information aux Conseils communaux de toutes les communes de l'AISG pour attirer leur attention sur le risque de non-respect du cadre légal et des buts de l'AISG caractérisant les nouvelles conditions imposées au club par la Commune de Val-de-Charmey.
- 3) Information de l'opinion publique par le biais des médias.

Christophe Valley, en tant qu'initiateur de la réunion de médiation, manifeste son soutien à la proposition du comité de participer à cette réunion, même si le Conseil communal a refusé toute médiation. Il exprime également son opinion sur le fait que les adaptations demandées par le Charmey Natation sont très modestes. Il précise que, selon lui, il est important que le comité remette officiellement ses demandes d'adaptation au Conseil communal à la fin de la séance, même s'il n'a pas eu l'opportunité de les formuler oralement.

L'assemblée générale adopte à 18 contre 1 la proposition du comité de maintenir la réunion. L'assemblée générale accepte à l'unanimité les différentes mesures proposées par le comité en cas de refus du Conseil Communal d'entrer en matière sur les demandes du club.

CHARMEY NATATION

Case Postale 19
1637 Charmey

<http://www.charmey-natation.ch/natation>
info@charmey-natation.ch



La Présidente expose enfin la possibilité de demander l'accès aux parties des procès-verbaux des séances du Conseil communal, qui concernent le Charmey Natation, en vue de mieux comprendre les fondements des décisions du Conseil communal concernant le Charmey Natation. Pour ce faire, l'assemblée générale doit mandater la Présidente pour demander au nom du club l'accès à ces documents. L'assemblée générale accepte à l'unanimité de confier ce mandat à la Présidente. Guillaume Barthélémy suggère d'établir la période de la demande de consultation depuis la création d'un poste de gérant au CSL.

L'assemblée générale approuve également cette décision à l'unanimité. La Présidente remercie l'assemblée pour sa confiance.

11. Divers

La présidente demande à l'assemblée si un membre souhaite faire une communication ou une demande. Aucun membre n'a de communication, ni de demande. La présidente remercie donc les membres pour leur participation et conclut l'assemblée.

Fait à Charmey, le 23.11.2017

Yann Brulhart. secrétaire

